



Céline Petitclerc  
Secrétaire-trésorière  
Mission Alpha International  
P107-51, Place Charles-Le Moyne  
Longueuil QC J4K 5G6

Notre référence  
**3052412**

Le 15 mai 2018

**Objet : Avis d'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance  
Mission Alpha International**

Céline Petitclerc,

Nous avons le plaisir de vous informer que Mission Alpha International répond aux exigences pour obtenir une exonération d'impôt en tant qu'organisme de bienfaisance enregistré selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les privilèges du statut d'organisme de bienfaisance enregistré s'accompagnent toutefois de certaines obligations. Cette lettre comprend des renseignements importants sur la façon dont un organisme de bienfaisance enregistré doit mener ses activités et ce qu'il est tenu de faire. **Veillez prendre le temps d'examiner ces renseignements et conservez cette lettre à titre d'information.**

Vous devez également donner une copie de cette lettre et tout document joint à la personne responsable de remplir chaque année le formulaire T3010, Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés pour Mission Alpha International.

Si vous avez des questions, veuillez appeler notre Section des services à la clientèle au **1-888-892-5667**.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre-Olivier Roy  
Analyste des organismes de bienfaisance  
pour Tony Manconi  
Directeur général  
Direction des organismes de bienfaisance

## **Renseignements concernant l'enregistrement pour Mission Alpha International**

**Nom officiel :** Mission Alpha International

**Numéro d'entreprise :** 82303 8039 RR0001

**Date d'entrée en vigueur de l'enregistrement :** le 1<sup>er</sup> mai 2018

**Désignation :** Œuvre de bienfaisance

### **Raison de l'enregistrement :**

Nous accordons l'enregistrement à l'organisme de bienfaisance compte tenu des renseignements contenus dans sa demande et des fins énoncées dans ses lettres patentes supplémentaires datées du 1er mai 2018, émises selon la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme devrait avoir une structure de gouvernance en place pour s'assurer qu'il se conformera aux exigences afin de maintenir son statut d'organisme de bienfaisance enregistré. Cela inclut une révision régulière des fins énoncées dans son document constitutif.

**Fin de l'exercice :** le 31 décembre

**Date d'échéance du premier formulaire T3010, Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés :**

le 30 juin 2019 pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

P-OR / bp